

**CHSCT 28 mai 2019**

**Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO**

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT de l'Académie de Bordeaux,

La FNEC-FP-FO ne peut que s'inquiéter, une nouvelle fois, des réformes entreprises par ce gouvernement et des bouleversements qui en découleront, bouleversements dont les personnels seront les premières victimes. Pire, avant même d'être adoptées, Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale, convoquant les organisations syndicales à la table du silence, amplifie son offensive contre les statuts, pour répondre aux objectifs de destruction de la Fonction publique.

Certaines dispositions du projet de loi Blanquer se déclinent déjà sous forme de projets de décrets, de circulaires ou d'arrêtés, présentés parfois aux organisations syndicales. Telle la professionnalisation de la formation initiale, rejetée par FO, qui prévoit d'utiliser des AED corvéables à merci et sans garantie de titularisation, pour remplacer des enseignants sous statut.

Ou bien encore, la réforme de la formation continue pendant les vacances, amendement adopté par le Sénat dans le cadre de la loi Confiance, qu'il faut lire à la lumière du projet de «transformation» de la fonction publique. Fini le droit à la formation continue à l'initiative de l'agent, telle que prévue par le statut, place à la formation d'initiative «hiérarchique» pour conformer les personnels aux directives locales, aux contre-réformes, faciliter le regroupement de services, le changement des missions et accompagner les fermetures de postes, en accord avec le projet gouvernemental de suppression de 120 000 agents publics.

Sanctions disciplinaires, mutations d'office, lettres d'admonestations, l'article 1er de la loi Blanquer, que FO interprète sûrement de travers, se traduit déjà par des pressions et des intimidations dont les agents font les frais, alors qu'ils expriment leur opposition aux politiques ministérielles dans le cadre de leur droit de grève ou de leur mandats syndicaux. Mais la volonté de mise au pas des personnels ne s'arrête pas là. Partant du principe que les enseignants sont responsables de leur propres difficultés, le ministre prépare un guide de «l'accompagnement» PPCR : sorte de mode d'emploi pour reconvertir ou licencier sans entraves. Si l'on ajoute à cela une « RH de proximité », à mi-chemin entre l'ANPE et la mise sous tutelle, ces coquilles vides que deviendraient les CAP et les CHSCT, les agents se retrouveraient bien seuls et démunis pour gérer leur mobilité ou se défendre face à l'arbitraire local.

Si ces préoccupations, dont la FNEC-FP-FO se fait écho avant qu'elles n'adviennent, vous paraissent trop nationales pour être abordées ici, ce sont bien les conséquences de réformes passées dont nous allons traiter aujourd'hui à propos du LPO St Exupéry de Terrasson ou du LP Baradat.

Merci pour votre écoute.

**Pedro Max Sanchez**